

# PILLEMOINE (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome V (1854)**

Village de l'arrondissement de Poligny ; canton, perception et bureau de poste de Champagnole ; paroisse de Loulle ; à 9 km de Champagnole, 33 de Poligny, 33 d'Arbois, 35 de Lons-le-Saunier par les chemins de traverse et 43 par la route.

Altitude: 664<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Cize, au sud par Châtelneuf et Loulle, à l'est par le Vaudioux et à l'ouest par Loulle.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Loulle, au Vaudioux, à Châtelneuf, et par deux ruisseaux.

Le village est situé dans le même bassin que celui du Vaudioux, sur le second plateau du Jura. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en bardeaux, tavaillons ou tuiles.

Population : en 1790, 120 habitants ; en 1846, 137 ; en 1851, 145, dont 78 hommes et 67 femmes ; population spécifique par km carré, 31 habitants ; 18 maisons; 32 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Laurent. Paroisse de Loulle.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du greffe, déposée aux Archives départementales, a reçu les cotes 3 E 6010 à 6014, 3 E 8593, 3 E 9454 à 9457 et 3 E 13635. Tables décennales : 3 E 1132 à 1140.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 859, 5 Mi 1280, 2 Mi 1133, 2 Mi 2153, 5 Mi 2 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1825 : surface territoriale, 468<sup>h</sup> 72<sup>a</sup> divisés en 769 parcelles que possèdent 59 propriétaires, dont 24 forains ; surface imposable, 463<sup>h</sup>, savoir : 162 en pâturages, 162 en terres labourables, 94 en bois-taillis, 39<sup>h</sup> 40<sup>a</sup> en prés, 3<sup>h</sup> 27<sup>a</sup> en broussailles, 94<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments et 19<sup>a</sup> en jardins, d'un revenu cadastral de 3.224 fr. ; contributions directes en principal 890 fr.

Le sol, montagneux et humide, ne rend que quatre fois la semence des céréales et produit du blé, de l'orgée, de l'avoine, des pommes de terre, du chanvre, du foin, beaucoup de maïs, mais de mauvaise qualité, des fourrages artificiels, peu de betteraves, de fruits et de légumes secs.

On importe le sixième des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chevaux et chèvres, des cochons qu'on engraisse pour la consommation locale et des volailles ; 12 ruches d'abeilles.



On trouve sur le territoire de la marne, de mauvaises sablières, d'abondantes tourbières, non exploitées, de la terre glaise propre à la fabrication de la tuile et de la brique, des carrières de marbre, de la pierre ordinaire à bâtir, de la pierre de taille et à chaux.

Les seuls patentables sont deux aubergistes.

Biens communaux : une maison commune, construite en 1850, qui a coûté 5.000 fr. : elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 18 garçons et 16 filles, et la fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 11.000 kg de fromages ; deux fontaines avec abreuvoir et un lavoir ; un réservoir d'eau ; une place publique et 241<sup>h</sup> 65<sup>a</sup> de pâturages, bois-taillis, broussailles et mares, d'un revenu cadastral de 709 fr. 83 c.

Bois communaux : 120<sup>h</sup> ; coupe ann. 3<sup>h</sup> 60<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires, 1.214 fr. ; dépenses ordinaires, 1.214 fr.

### NOTICE HISTORIQUE

Pillemoine est d'origine toute récente. Il eut pour fondateur Pierre Pillemoine, de Monnet, qui vint s'y établir au XV<sup>e</sup> siècle. En 1549, il n'y avait encore que six maisons habitées par les familles Racle, Jehanno, Cothier et Olivier.

Seigneurie : Ce village dépendait en toute justice de la châellenie de Châtelneuf. Les habitants, affranchis de la mainmorte, étaient soumis à des cens en argent, en grains et en cire, à des corvées et à la banalité du moulin de Layme. Ils ne pouvaient mener vendre hors de la terre monastique les charbons qu'ils fabriquaient, sans payer un droit de rouage fixé à dix blancs et deux engrognes. La communauté devait en corps un cens de trois quartaux de blé pour abonnement du four banal. L'abbaye de Balerne possédait dans ce village une vaste ferme, au centre de laquelle était un très beau bâtiment dont les ouvertures ogivales étaient ornées de moulures richement profilées. Ce bâtiment est possédé actuellement par MM. Perret, Girod, Pannier et M. le docteur Jacques. Deux contrées du territoire portent le nom, l'une de *Châtelet* et l'autre de *Château-Gaillard*. Rien n'indique Cependant qu'il ait existé des forteresses en ces endroits. (Voir, pour ce qui concerne ce village, les articles *Châtelneuf*, *Loulle* et *Mont-sur-Monnet*.)

Paroisse : Pillemoine dépendait de la paroisse de Loulle. Il y avait une chapelle dédiée à Notre-Dame Libératrice, détruite après 1785 et dont il ne reste plus de vestiges. Une confrérie du Saint-Esprit y faisait déjà ses exercices en 1549.